

Intervenant-e	Missions / prestations /responsabilités	A contacter pour :
<b>Service de l'apprentissage de l'Etat</b> <b>Office du personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employeur : autorité en termes d'engagement et de résiliation</li> <li>• RH transversal pour les apprentis : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pilotage du recrutement des apprentis</li> <li>– Intégration institutionnelle</li> <li>– Budgétisation pour la rémunération des apprentis</li> <li>– Suivi administratif des apprentis</li> </ul> </li> <li>• Rôle de branche professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>– garant de la procédure de qualification en entreprise formatrice</li> <li>– Organisateur des cours interentreprises de la branche</li> <li>– Suivi des évaluations et centre d'examen professionnel</li> <li>– Formation des formateurs à la spécificité de la branche</li> <li>– Attribution des commissaires et des experts de la branche</li> </ul> </li> </ul>	Volonté d'engagement de former un apprenti Toute problématique impactant négativement le projet de formation de l'apprenti (risque d'échec selon la durée fixée au contrat) : absence longue durée, prestations professionnelles et/ou scolaires, choix professionnel et réorientation Procédure de résiliation (management) Questions sur contrat, conditions de travail, suivi administratif Cours interentreprises Procédure de qualification en entreprise (STA, UF, examens finaux) Formation des formateurs-trices (spécificité de la branche AP)
<b>Formateur/responsable de la formation de l'apprenti</b>  ----- La hiérarchie du formateur est responsable de l'encadrement dans son service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de décision pour l'engagement</li> <li>• Accueil et intégration</li> <li>• Elaboration et suivi du plan de formation</li> <li>• Encadrement, formation et évaluations (STA, UF)</li> <li>• Préparation de l'apprenti à l'autonomie professionnelle</li> <li>• Soutien en cas de difficultés scolaires</li> <li>• Si responsabilité déléguée -&gt; transmission de l'information</li> </ul>	Le formateur peut être contacté par tous les intervenants si nécessaire
<b>Service RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des places d'apprentissage disponibles</li> <li>• Soutien aux formateurs</li> <li>• Surveillance de l'encadrement</li> <li>• Appui à la coordination des stages (tournus)</li> <li>• Gestion des absences (SIRH) (éventuellement au niveau du service selon la structure)</li> <li>• Intégration à la procédure de résiliation (ES) lorsqu'elle s'avère nécessaire</li> </ul>	En cas de difficultés relationnelles, professionnelles ou scolaires, de comportement ou de santé (absences préitérant le maintien du contrat) Toutes questions sur le suivi intra départemental des apprentis Intégration à la procédure ES dans le cadre d'une résiliation nécessitant cette démarche
<b>OFPC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garant de l'application de la loi sur la formation professionnelle</li> <li>• Formation des formateurs d'apprentis (Edupro)</li> <li>• Suivi des apprentis</li> </ul>	Questions sur les autorisations de former Echanges avec le conseiller en formation Souhait de réorientation, bilan d'aptitudes, élaboration

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination des experts aux examens</li> <li>• Délivrance des autorisations de former</li> <li>• Délivrance des CFC et des attestations</li> <li>• Orientation dans les choix professionnels et les parcours de formation</li> </ul>	d'un nouveau projet professionnel : Projet-Apprenti Le conseiller est intégré aux entretiens en cas de difficultés majeures pouvant entraîner la résiliation du contrat
<b>Ecole professionnelle (doyen ou maître de classe)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garant de la formation et de l'évaluation sur le plan scolaire</li> <li>• Soutien en cas de difficultés scolaires, sociales ou familiales</li> </ul>	Résultats scolaires insuffisants ou inquiétants (è soutien spécifique, échange d'informations, aide didactique, etc) En cas de difficultés personnelles avérées ou suspectées, l'école peut aiguiller l'apprenti vers le service social de l'école pour lui apporter un soutien
<b>Service social de l'école professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et conseil en cas de difficultés.</li> <li>• Confidentialité assurée</li> </ul>	En cas de difficultés à l'école, personnelles ou familiales Besoin d'appui scolaire ou de répétiteur Problèmes d'argent (allocations) Informations sociales et juridiques
<b>Répondant légal-Parents (seulement pour les apprentis mineurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contre-signature du contrat d'apprentissage</li> <li>• Accord lors de toute éventuelle modification du contrat d'apprentissage</li> <li>• Soutien</li> </ul>	Participation aux entretiens en cas de difficultés majeures pouvant entraîner la résiliation du contrat Envoi de tout document officiel Information si la formation ne se déroule pas normalement
<b>Commissaire d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garant que l'apprenti bénéficie de conditions de travail et d'un encadrement adéquats</li> <li>• Validation des évaluations : surveillance de la qualité de la formation en entreprise</li> <li>• Signalement à l'OFPC en cas de difficulté importante de l'apprenti ou en cas de litige entre l'apprenti et l'employeur</li> </ul>	Besoin d'un regard extérieur sur la conduite de la formation
<b>Service santé de la jeunesse (Glacis-de-Rive ou antennes dans les écoles)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale d'entrée en apprentissage (mineurs)</li> <li>• Au sein des Ecoles professionnelles, soutien et conseil en matière de santé par des infirmières dans le respect du secret médical</li> <li>• Visite médicale sur rdv, bilan de santé</li> <li>• Tests de dépistage (vue, ouïe, tuberculose)</li> </ul>	Difficultés à concilier le travail et les études Problèmes de sommeil, de dépendances, d'alimentation, dépression, etc... Etat de santé impactant négativement le projet de formation de l'apprenti
<b>Caisses de chômage (OCE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision d'octroi d'une allocation de formation versée par avance par l'employeur dans le cadre du chômage et remboursée par les caisses</li> <li>• Décompte de subvention</li> </ul>	Suivi avec l'employeur (service de l'apprentissage) des versements et attestation Mesure de Marché du Travail (LACI) (service formateur)
<b>ARA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres pour des soutiens scolaires spécifiques (cours privés</li> </ul>	Difficultés scolaires

	d'appui scolaire) • Difficultés scolaires	
--	--	--